



Doëlan Clohars Environnement

La lettre - été 2021

Edito

Tout le monde s'accorde à le dire, Doëlan est l'un des plus jolis ports bretons, au point de servir régulièrement d'illustration aux campagnes de promotion touristique des destinations Finistère et Bretagne.

En 1978, cinq Doëlanais très attachés à leur commune fondent le comité de sauvegarde de l'environnement du pays de Clohars Carnoët. Il y a Stéphanie Cabillic, la fille du gardien des phares de Doëlan, René Pihéry, Bernard Patte, Guy et Denise Endreo et un amoureux de voile installé à Doëlan, Charles de Freminville.

Qu'est ce qui mobilise ces habitants plutôt tranquilles ?

Une vision commune de la qualité des richesses paysagères et patrimoniales de Doëlan et une volonté farouche de la préserver alors que des projets de « développement » de la commune fleurissent.

Depuis 1978, l'action du comité de sauvegarde devenu Doëlan Clohars Environnement s'inscrit dans cet intérêt général.

Préservation des chemins, du paysage, attention portée aux impacts environnementaux des projets économiques et aux règles et projets d'urbanisme sont les fondamentaux de DCE.

Pour cela, l'action de DCE repose sur une mobilisation de tous les jours d'habitants attentifs aux projets du territoire comme à ceux de nouveaux habitants pas toujours au fait des règles spécifiques du secteur patrimonial remarquable.

La posture de dialogue avec la municipalité sur l'ensemble des sujets et la coopération systématique avec les autres associations de protection et de valorisation des patrimoines sont les deux autres ingrédients de l'action de DCE.

Aujourd'hui alors que la sensibilité aux enjeux environnementaux progresse, l'utilité de notre action se fait toujours sentir.

Ici des arbres d'un chemin protégé élagués sauvagement, un talus arrasé, là un véhicule automobile autorisé à emprunter l'un des plus jolis sentiers de la commune, là encore une dégradation du sentier côtier qui conduit à en modifier l'itinéraire, un changement d'appellation des chemins creux au PLUI qui fait s'interroger sur leur pérennité

Toutes ces « petites entorses » ou ces accommodements peuvent paraître bénins mais ce dont il est question, c'est bien de notre volonté et capacité commune et collective à vouloir continuer à préserver et valoriser les patrimoines de la commune.

Pour toutes ces raisons et même dans cette période si particulière liée au covid 19 qui rend le fonctionnement associatif plus complexe, les bénévoles de DCE poursuivent leur mobilisation et vous donnent rendez - vous le samedi 24 juillet à 17h30 à la maison des associations pour l'assemblée générale.

Vous aimez la nature, les patrimoines, vous appréciez Doëlan, alors rejoignez DCE !



Assemblée Générale
Samedi 24 juillet
17h30

Maison des associations St Jacques



Le projet touristique sur le site de l'ancienne conserverie Capitaine Cook

DCE a retracé en 4 épisodes l'histoire de ce site : de la création de la première usine en 1864 à l'arrêt de l'exploitation en 1997 puis aux projets qui se sont succédés (<http://association-dce29360.over-blog.com/>).

Aujourd'hui, ce feuilleton pourrait enfin trouver une issue intéressante.

En effet, depuis 2019, Mr Jaclin, un investisseur touristique connu en Finistère Nord pour le développement du château de Kergroadez, de la route des pingouins et du château de sable à Brélès porte un projet de création d'hébergements. Attaché à « *la préservation du patrimoine, la sauvegarde de l'environnement et un ancrage dans la vie collective* », il est soutenu par la Caisse des Dépôts aujourd'hui « banque des territoires »

Son projet comprend un hôtel, un gîte d'étape, des pentys locatifs, un restaurant, un bar, un espace bien-être, deux salles de séminaire et deux boutiques.



Mr Jaclin et la municipalité avaient organisé une première réunion sur ce projet avec les riverains et les associations en 2019 puis le projet avait été présenté en conseil municipal en novembre 2020. Par sa diversité et son ambition, le projet paraissait beaucoup plus intéressant que ceux qui avaient vu le jour jusque-là et notamment le projet d'Eiffage qui avait mobilisé de très nombreux cloharsiens contre lui.

DCE avait néanmoins interrogé monsieur Jaclin en début d'année sur trois points qui étaient fortement remontés des échanges avec les doëlanais.

Un premier point posait la question du gabarit des constructions à venir par rapport à leur intégration dans le site. Les esquisses n'ayant pas permis de se représenter très clairement la volumétrie du projet. DCE demandait de pouvoir visualiser plus clairement les futurs bâtiments.

Un second point concernait les difficultés déjà connues de circulation et de stationnement surtout en période estivale. DCE s'interrogeait sur les voies d'accès et de sortie du futur équipement et sur le stationnement des voitures des clients.

Enfin, dernier point, les Doëlanais connaissent bien les phénomènes de propagation des bruits et des sons sur l'ensemble de la ria. DCE demandait à ce que la diffusion des sons liés aux activités « festives » fasse l'objet d'une attention toute particulière pour que ces activités ne se transforment pas en nuisances sonores.

Suite à ce courrier de DCE, une réunion a été organisée en mairie le 30 avril dernier avec Mr le Maire, 3 adjoints et DCE. Elle a permis d'obtenir des précisions sur les trois points que nous avons soulignés.

Le projet décline une rangée de bâtiments perpendiculaire à la maison Berthel reprenant l'idée d'une "rue" bretonne : la hauteur des bâtiments est alignée sur la maison Berthel - sauf le bâtiment du milieu qui aura la même hauteur que la maison du phare.

Ces bâtiments abriteront en rez- de- chaussée de la gauche vers la droite : le bar, l'hôtel ainsi que l'espace bien être avec son « bassin de nage » et son espaces « massages" et dans les étages les chambres. Six penty côté rue de la fontaine accueilleront des gîtes.

Sur le devant des bâtiments il y aura une placette puis le restaurant "et 2 salles locatives. La maison Berthel sera réhabilitée en gîte d'étape de 6 chambres et 2 logements locatifs. En rez-de-chaussée 2 locaux commerciaux sont prévus.



Trois parking totalisant 83 places seront créés à l'arrière des futurs bâtiments. L'entrée sur le site se fera par la rue de Keruster en face du parking public actuel et la sortie plus haut sur cette même rue.

Aucune circulation ne se fera donc par la rue de la Fontaine et la circulation -réduite devant l'usine vers le quai cayenne, se fera sur une zone 15/30.

Quant au bruit, c'est une préoccupation partagée par monsieur Jaclin dans la mesure où la partie hôtel / gites est axée sur le bien-être, la tranquillité, le ressourcement : l'idée n'est donc pas de transformer le lieu en salle des fêtes.

Cette réunion a également permis d'annoncer quelques éléments de calendrier.

Les communs de village : une survivance si moderne

La notion de « communs » de « biens communs » est de plus en plus fréquemment évoquée comme une piste d'avenir pour une gestion collective et raisonnée des ressources ; on la retrouve dans les mouvements des jardins partagés, dans les Amap, les coopératives ou encore dans les logiciels et ressources informatiques libres et collaboratives telle que Wikipédia.

Or en Bretagne et particulièrement en Finistère et Morbihan il en existe une pratique séculaire autour des communs de village.

Certaines terres non exploitées « les terres vaines et vagues de Bretagne » étaient propriété de l'ensemble des habitants du hameau concerné.

Ces parcelles pouvaient avoir une utilité agricole (aire de battage, prairie...) ou accueillir un puits, un four, un calvaire. Ces communs de village exprimaient une vie en commun, une solidarité de village, où le partage d'un espace permettait d'améliorer les conditions de vie de chacun.

Dépôt de la demande de permis de construire en mai/juin 2021, obtention du permis en fin d'année, démarrage des travaux au 1er trimestre 2022 pour une livraison en mars 2024. L'implication de DCE sur ce projet est une bonne illustration de son échelle temps.

Seize ans se seront écoulés entre la présentation des tous premiers projets et aujourd'hui.

Cela démontre toute l'utilité de notre association qui apporte un point de vue d'intérêt général autonome dans le débat public.

Encore des questions ?

Monsieur Jaclin viendra présenter son projet et répondre aux questions lors de l'AG de DCE le samedi 24 juillet à 17h30.

Cette coutume se maintient après la révolution uniquement en Bretagne. Les communs de village bretons bénéficient en effet d'un régime spécifique régis par la loi du 28 août 1792.

L'ensemble des communs de village appartient en indivision aux propriétaires héritiers des propriétaires figurant sur le cadastre le plus ancien. Il s'agit donc de biens indivis entre les habitants concernés qui partagent un droit d'exploitation de ces terres

A Doëlan, le village de Kerangoff est un parfait exemple de cette spécificité bretonne avec ses 5 « communs » dont l'un servait d'aire de battage, l'autre près du lavoir servant à étendre le linge à blanchir et d'emplacement du feu de la St Jean ; l'attribution des trois autres communs n'est plus connue.

Si les usages anciens ont disparu, la préservation de cette culture de gestion commune et partagée entre voisins reste un bel exemple du vivre ensemble.



Les chemins de balade et de randonnées de Clohars

Stervinou, Kernavec, Kercorn, Kergantine, Kergariou....

La liste des magnifiques chemins de creux de la commune est longue et si DCE n'a pas toujours réussi à les sauver, leur préservation est encore aujourd'hui un moteur essentiel de notre mobilisation.

Pourquoi sommes-nous si attachés à ces chemins creux ?

Car ces sentiers bordés de talus plantés d'arbres ou d'arbustes sont « écolos » avant l'heure ! En effet, ils jouent un rôle essentiel en facilitant l'écoulement des eaux, en étant de véritables réservoirs pour la faune et la flore ; ils jouent donc le rôle de corridors biologiques que tant de communes essaient de recréer à grands frais.

C'est parce que nous avons la chance de disposer d'une telle trame que DCE s'insurge de voir les comblés, de voir leurs talus arrasés et leurs haies arrachées !

« L'impasse des matelots » et le « chemin de la chapelle » représentent encore aujourd'hui les contre-exemples d'une préservation de ces véritables morceaux de patrimoines.

Car ces chemins étaient les voies traditionnelles de circulation, reliant les parcelles agricoles aux villages, hameaux, fermes et aussi aux fontaines, à l'école. Ils racontent donc aussi un morceau de notre histoire collective.

Quant au sentier « roi », le sentier côtier c'est le premier de nos biens communs ! Il faut s'en souvenir, le sentier côtier est finalisé à Clohars bien avant la loi littorale. D'après nos archives, Clohars aura été l'une des premières communes de France à avoir son sentier côtier.

Aujourd'hui le sentier côtier est fragilisé : fragilisation naturelle par l'érosion, par le ruissellement, par les coups de boutoir de la mer.

Toutes les communes littorales sont confrontées à ces phénomènes qui prendront d'autant plus d'ampleur qu'on réduira l'entretien courant des chemins.

Aujourd'hui, il semble que l'on considère que le sentier chemin côtier qui permet de longer le rivage rive droite ne soit pas intéressant à préserver. C'est pourtant un parcours tout à fait exceptionnel qui charme résidents comme visiteurs.

Que l'on soit obligé d'en détourner le tracé parce que le sentier n'est pas entretenu peut sembler étrange à un moment où un projet touristique centré sur le bien-être et l'adéquation avec l'environnement se profile avec le projet Jaclin.

Nous sommes convaincus que rien n'est impossible en la matière et que nos anciens seraient déjà intervenus.

On nous répond que c'est un budget trop important pour la ville. Mais la réflexion sur l'investissement nécessaire doit se faire sur le long terme en considérant l'atout incroyable que constitue ce sentier.

DCE a proposé en 2019 de faire appel aux dons de tous les marcheurs, randonneurs, coureurs et autres visiteurs et de mobiliser le mécénat d'entreprise.

Aujourd'hui, DCE est prêt à participer à une commission pour réfléchir à la stratégie aux moyens techniques et financiers qui permettraient de protéger le sentier côtier.

Alors qu'aujourd'hui tous ces chemins sont le support d'une part importante de nos loisirs et de notre bien-être, soyons collectivement mobilisés pour leur préservation !.

Vous vous sentez concerné ?
Rejoignez Doëlan-Clohars- Environnement !